



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 octobre 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1776-010** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES.** ».

Le règlement 1776-010 a pour objet de corriger le règlement afin de prévoir que l'interdiction de consommer du cannabis s'applique à tous les endroits publics.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour d'octobre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau